



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA JUSTICE (SYTJUST)

Travail – Solidarité - Progrès

DECLARATION

La lutte continue.

Le Bureau Exécutif National (BEN) du Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYJUST) a décrété 72 heures de grève renouvelables couvrant les lundi 29, mardi 30 juin et le mercredi 1^{er} juillet 2020.

Cette continuation de la grève est la conséquence du comportement du Ministre de la Justice, Monsieur Malick SALL qui feint d'ignorer la paralysie du service public de la Justice résultant de l'exercice du droit de grève par les travailleurs de la Justice qui ne demandent que la mise en œuvre de réformes portées par des décrets déjà signés et la matérialisation du protocole d'accord signé le 17 octobre 2018 par le Gouvernement et le SYTJUST.

Le Ministre de la Justice est dans un constant déni de devoir et de responsabilité contre les intérêts des travailleurs de la Justice et cela a duré quatorze mois depuis sa prise de fonction à la tête de la chancellerie en avril 2019. Il devait organiser, au Centre de Formation judiciaire (CFJ), des formations préalables aux reclassements d'agents de son département ; il devait veiller à ce que le Secrétariat général du Gouvernement (SGG) procédât à la publication de trois décrets relatifs à l'élargissement de l'assiette du fonds commun des greffes ; enfin, il devait soumettre à la signature du Président de la République deux projets de décrets élaborés il y a plus d'une année pour la mise en œuvre du protocole d'accord du 17 octobre 2018. De tout cela, il n'a rien fait.

Pis, Il s'est inscrit maintenant dans une dynamique de torpillage des acquis des travailleurs de la Justice en représailles aux critiques récurrentes faites publiquement en son encontre à partir du 2 juin 2020 par le SYJUST. C'est dans cette veine que les faucons du ministère de Justice ont élaboré un argumentaire d'une effarante vacuité par lequel le Ministre de la Justice tente de convaincre le Gouvernement et le Président de la République de remettre en cause les droits et acquis des travailleurs de la Justice.

Se faisant, le Ministre de la Justice s'est même autorisé une défiance contre l'autorité du Président de la République qui pourtant l'a instruit officiellement et publiquement à deux reprises dans le sens de prendre en charge les doléances des travailleurs de la Justice qui n'attendent que la jouissance de leurs acquis.

Toutes choses qui font que les travailleurs de la Justice demeurent plus que jamais résolus à combattre l'injustice que le Ministre de la Justice, Monsieur Malick SALL veut leur faire subir.

Ce sont les raisons pour lesquelles le SYTJUST continue de s'insurger contre cette atteinte aux intérêts matériels et moraux de ses militants et exige :

- La mise en œuvre du protocole d'accord du 17 octobre 2018 devant aboutir à l'augmentation de l'indemnité de participation à la judicature et l'institution d'une prime d'assistance judiciaire pour les acteurs administratifs de la Justice;
- La publication au Journal officiel des décrets n° 2018 - 2259 du 14 décembre 2018, n° 2018 - 2260 du 14 décembre 2018 et n° 2018 – 2261 du 14 décembre 2018 pour l'effectivité de l'élargissement de l'assiette du fonds commun des greffes ;
- L'organisation des formations préalables au reclassement des travailleurs de la Justice dans leurs nouveaux corps et nouvelles hiérarchies respectifs, en vertu des dispositions transitoires du décret n° 2019-413 portant création du Centre de Formation judiciaire (CFJ) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement et en vertu des dispositions transitoires du décret n° 2019-575 du 5 février 2019 modifiant le décret n° 2011-509 du 12 avril 2011 portant statut du cadre des fonctionnaires de la Justice.

Fait à Dakar, le 28 juin 2020
Le Bureau Exécutif National